

Référence : ASMDL/MLM/EW/DB/25/C-186

Tours, le 15 octobre 2025

DIFFUSION

Services médicaux ☒

Autres services ☒

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2025 – 052

Cette note annule et remplace la précédente en date du 02/10/2025.

OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE

Un **concours sur titres** pour le recrutement de **Psychologue**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS : 05 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE CHINON : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE LOCHES : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER LOUIS SEVESTRE LA-MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE.CHATEAU-RENAULT : 01 poste à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE LUYNES : 02 postes à 50% 01 poste à 80%
CENTRE HOSPITALIER DE ST MAURE DE TOURAINE : 01 poste à 100%

Qui est concerné ?

Le concours sur titres est ouvert, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°91-129 du 31 janvier 1991, aux personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet [Vie professionnelle < Carrière < Nos concours](#) et sur le site internet du [CHRU – Nous rejoindre](#). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- 2° Le dossier d'inscription dûment complété, daté et signé ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;
- 4° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 5° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité ;
- 6° Un état signalétique des services publics accomplis accompagné de la fiche du poste occupé.

Les épreuves :

Le concours sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une phase d'admission.

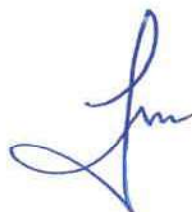
1° Une **admissibilité** prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

2° Une **épreuve orale d'admission** consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le vendredi 07 novembre 2025 à 12h00, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 15 octobre 2025

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Marie LE MEE